



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

## AF447 :

# MME HILGERT, PARTIE CIVILE, A ECRIT AUX JUGES

Madame Suzette Hilgert s'était constituée partie civile en février 2011. Je présente ci-dessous l'en-tête d'une lettre du 19 janvier 2012 de son avocat, Maître Thibault de Montbrial, qui confirme cette qualité :



Thibault de MONTBRIAL  
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN  
Alexia LEVEILLE-NIZEROLLE  
Marie-Laure FRANCK  
Avocats à la Cour

6, place de la République Dominicaine  
75017 PARIS  
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25  
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05  
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr  
www.montbrialavocats.fr  
palais B 864

Madame Sylvia ZIMMERMANN  
Juge d'Instruction près le TGI de PARIS  
Palais - Paris

Paris, le 19 janvier 2012

**Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris)**  
**Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM**  
**NP 0915408221**  
**NI 2369/09/52**

**Objet : Demande de communication de copie de scellés**

Madame le Juge,

COURRIER ARRIVE  
AU CABINET 113

Le 19 JAN. 2012

T.G.I. DE PARIS

Toutefois, Suzette Hilgert a fortuitement découvert il y a peu qu'elle avait « disparu » du dossier d'instruction.

Le 30 novembre 2017 elle a donc écrit aux juges d'instruction Nicolas Aubertin et Emmanuelle Robinson. En recommandé avec accusé de réception. C'est l'objet des pages 2 à 5 du présent PDF.

En pages 6 et 7 du présent PDF on trouve des informations relatives à la « disparition » de Suzette Hilgert et en pages 8 et 9 quelques compléments.

Lettre de Madame Hilgert au juge Nicolas Aubertin du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette  
17, Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Lettre recommandée avec AR

Monsieur AUBERTIN Nicolas  
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris  
Palais de Justice  
4, Boulevard du Palais  
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1  
N° d'instruction : 2369/09/52  
Procédure correctionnelle

**Objet :** Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Monsieur le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILGERT Suzette  


Lettre de Madame Hilgert à la juge Emmanuelle Robinson du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette  
17, Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Lettre recommandée avec AR

Madame ROBINSON Emmanuelle  
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris  
Palais de Justice  
4, Boulevard du Palais  
F -- 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1  
N° d'instruction : 2369/09/52  
Procédure correctionnelle

**Objet** : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Madame le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

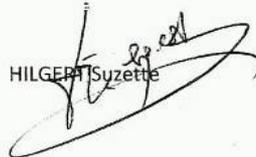
Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

  
HILGERT Suzette

Récépissés de dépôt des deux lettres

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

**RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI**

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire  
Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. TGI - Paris  
Palais de Justice  
4, Bd. du Palais  
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

Signature de l'agent

POST Luxembg 850  
301117 15:04:27  
GUICHET2  
7,05 € 89  
7,05 €

Recommandé RR062513504LU  
Remboursement :  
Valeur déclarée :  
Poids : 0,020 Kg  
Montant affranch 7,05 €  
Service spécial :AR

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

**RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI**

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire  
Mme E. Robinson, Juge Inst. TGI - Paris  
Palais de Justice  
4, Bd. du Palais  
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

Signature de l'agent

POST Luxembg 850  
301117 15:04:35  
GUICHET2  
7,05 € A6  
7,05 €

Recommandé RR062513711LU  
Remboursement :  
Valeur déclarée :  
Poids : 0,020 Kg  
Montant affranch 7,05 €  
Service spécial :AR

./...

Avis de réception des deux lettres

Nicolas Aubertin

Emmanuelle Robinson

**POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

**AVIS DE RÉCEPTION**

Service des postes  
Timbre du bureau  
renvoyant fait.

**A.R.**

Tr. 100-2008  
Le 04 DEC. 2017

Remettre à  
Nom ou raison sociale  
**HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

**POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

**AVIS DE RÉCEPTION**

Service des postes  
Timbre du bureau  
renvoyant fait.

**A.R.**

Prioritaire  
Par avion

Renvoyer à  
Nom ou raison sociale  
**HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	Date
Destinataire de l'envoi Mr. Aubertin Nic, Juge Instr. Tci - Paris, Palais Justice 4, Bd. du Palais, F-75001 Paris	

Nature de l'envoi

lettre  Colis  
 Recommandé  Valeur déclarée  
 No de l'envoi Montant

**RR 0625 1360 4 LU**

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment  
 remis  
 Date et signature\*

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	Date
Destinataire de l'envoi Mme E. Robinson, Juge Instr. Tci - Paris, Palais Justice 4, Bd. du Palais, F-75001 Paris	

Nature de l'envoi

lettre  Colis  
 Recommandé  Valeur déclarée  
 No de l'envoi Montant

**Tribunal de Grande Instance  
de PARIS**

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment  
 remis  
 Date et signature\*

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

/...

## JEAN-MICHEL HAYAT

### PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont restés lettre morte. **Des parties civiles sont restées sans aucune information depuis l'automne 2012 jusqu'au mois de septembre 2017.**

. / ...

## Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

**HAYAT Jean-Michel** <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM  
À norbert jacquet

Monsieur,

à la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.  
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.  
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT  
Président  
Tribunal de grande instance de Paris  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris Cedex 01  
Tel : 01 44 32 61 30

---

**De :** norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]  
**Envoyé :** mercredi 10 décembre 2014 09:36  
**À :** HAYAT Jean-Michel  
**Objet :** Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

**Instruction ouverte pour homicides involontaires** (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

## L'AVOCAT THIBAUT DE MONTBRIAL, ESCROC DEMASQUE

Au mois de septembre 2017, Suzette Hilgert a fortuitement découvert qu'elle avait « disparu » du dossier d'instruction. Et elle a découvert bien pire. Thibault de Montbrial est payé par Airbus, par l'intermédiaire de Bernd Gans, actionnaire d'Airbus, pour blanchir l'avionneur et parvenir à un non-lieu. Les documents qui le prouvent sont sans appel. Ils sont présentés à partir de la troisième page d'un PDF de 18 pages (881 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-les-falsifications-et-ma-securite-norbert-jacquet-30-novembre-2017.pdf>

## LES QUATRE POINTS ESSENTIELS DU CRASH DU VOL AF447

Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable* » très activement protégé



Etienne Lichtenberger, « *dirigeant responsable de la Sécurité* » à Air France, et quelques uns de ses amis corrompus sont très activement protégés. La caricature prend une telle ampleur que l'affaire vire au **gag sinistre** qui pourrait devenir politique :

<http://jacno.com/prov/af447-attention-au-front-national.htm>

**Airbus : des questions et des morts**



Les dirigeants d'Airbus, qui persistent à ne pas vouloir admettre certaines erreurs, bénéficient également d'une grande bienveillance. Au prix fort : des morts inutiles par centaines. Et rien ne change alors qu'à l'évidence Airbus se trouve dans une impasse technologique. Deux images font sauter aux yeux cette réalité :

<http://jacno.com/prov/crashes-aeriens-deux-images-suffisent.htm>

**Une dépêche de l'agence Reuters qui en dit long (8 novembre 2017)**



Le 8 novembre 2017 l'agence Reuters a révélé des dysfonctionnements angoissants au sujet de l'Airbus A400M et des petits secrets de l'aérien. « **Crash A400M : Airbus au courant d'une faiblesse logicielle** ». « *Airbus et l'Agence européenne de la sécurité aérienne avaient été prévenus fin 2014...* ». C'est à lire à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/n-en-jetez-plus.htm>

**Thibault de Montbrial, avocat corrompu**



Montbrial, avocat de familles de victimes parties civiles, touche de l'argent d'Airbus par l'intermédiaire de Bernd Gans, actionnaire allemand de cet avionneur et membre de la « nomenklatura des pontes de l'aéronautique ». Tous les documents utiles sur ce point sont disponibles à partir d'une page Web :

<http://jacno.com/prov/af447-rio-paris-thibault-de-montbrial-avocat.htm>

./...

## MA SECURITE PERSONNELLE



Quotidien l'Alsace du 16 novembre 1988 : « En 1985 déjà,... »

C'est l'objet d'une page Web : <http://jacno.com/prov/corruption-generale-trois-pdf-pour-leternite.htm>

Le contenu de la page dont je viens d'indiquer l'adresse URL est repris ci-dessous.

La corruption générale qui sévit en France a pour conséquence la falsification des enquêtes sur les accidents aériens et sur les incidents graves. Au mépris de la sécurité aérienne. Au mépris de la vie humaine. Et au lourd préjudice des familles de victimes qui sont sciemment détruites à petit feu. Quant à ceux qui osent contester, ils sont réduits au silence par tous les moyens. Et cela peut aller loin ! Bien sûr, la France actuelle n'est pas celle de Pétain ni la Roumanie de Ceausescu. Toutefois...

Trois PDF sont présentés ci-dessous. Un seul suffit pour comprendre, même si tout venait à disparaître du Web et si je venais à subir le même sort (enfermement ou autre cause). Ces PDF sont présentés par ordre inversement chronologique de création, qui correspond également à l'ordre de taille croissante. Je peux donc dire : « Lisez le premier, c'est simple et c'est suffisant. Vous pouvez compléter avec le deuxième. Et vous disposez même d'un troisième ». N'hésitez pas à enregistrer et sauvegarder ces PDF « farcis » de documents. Il s'agit de sécurité aérienne. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

**Le premier.** Après deux pages de considérations générales, il livre les preuves du fait que Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes du drame du vol AF447 Rio-Paris, est payé par Airbus pour blanchir l'avionneur toulousain et parvenir à un non-lieu. PDF de 18 pages (881 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-les-falsifications-et-ma-securite-norbert-jacquet-30-novembre-2017.pdf>

**Le deuxième.** On y trouve tous les documents utiles pour comprendre dans le détail que l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris est une fumisterie. La présentation est moins figolée que pour le premier. Il y manque quatre ou cinq documents récents, importants. PDF de 87 pages (4,88 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-la-france-ne-sent-pas-bon-norbert-jacquet-30-octobre-2017.pdf>

**Le troisième.** C'est « la totale » depuis plus de trente ans. Il est brouillon et un peu en vrac. Je m'en explique dans sa première page. Son contenu date de février 2017. Il manque des documents produits depuis cette époque, très importants. On trouve ceux-ci dans les deux autres PDF mentionnés ci-dessus. PDF de 213 pages (11,1 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/les-explications-long-norbert-jacquet-7-mai-2017.pdf>